

AIDE-MÉMOIRE DES FRAIS REMBOURSABLES POUR LES ADULTES HÉBERGÉS EN RI-RTF

Catégories de dépenses	Adultes 18-64 ans*	Adultes 65 ans et plus
Matériel d'incontinence (couches, culottes d'incontinence et autres)	Prestations de l'aide/solidarité sociale ou autres programmes	Avec préautorisation et prescription médicale Remboursé par l'Établissement
Gants stériles, piqués et jetés lavables	Avec préautorisation ✓ Épidémie, infection ✓ Condition médicale de l'utilisateur (avec prescription médicale) <i>Dans les situations où l'utilisation de ce matériel fait partie des soins d'hygiène de base, les frais sont à la charge de la ressource et non remboursés.</i>	
Serviettes aseptiques	Prestations de l'aide/solidarité sociale ou autres programmes.	Avec préautorisation ✓ Épidémie, infection ✓ Condition médicale de l'utilisateur (avec prescription médicale)
Alimentation	Avec préautorisation et prescription médicale <u>Compléments alimentaires (ex. : Boost)</u> ✓ Remboursé par l'Établissement si demande de médicament d'exception refusée par la RAMQ ou si refusé par l'aide/solidarité sociale. <u>Diètes spéciales (sans gluten/sans lactose)</u> ✓ Remboursé par l'Établissement (1/3 des frais supplémentaires). <u>Épaississants alimentaires</u> ✓ Remboursé par l'Établissement.	
Soins de dentisterie (rendez-vous annuel, prothèse dentaire, soins particuliers, anesthésie, etc.)	Prestations de l'aide/solidarité sociale ou autre programme	Avec préautorisation L'Établissement rembourse un % du besoin spécial selon les barèmes de la Circulaire 1995-010
Soins d'optométrie (lunettes, examen, etc.)	Prestations de l'aide/solidarité sociale ou autre programme	Avec préautorisation L'Établissement rembourse un % du besoin spécial selon les barèmes de la Circulaire 1995-010
Besoins spéciaux (aides techniques, appareils auditifs, prothèses, orthèses, etc.)	Prestations de l'aide/solidarité sociale ou autres programmes.	Avec préautorisation L'Établissement rembourse un % du besoin spécial selon les barèmes de la Circulaire 1995-010

Catégories de dépenses	Adultes 18-64 ans*	Adultes 65 ans et plus
Dépenses de transport et d'accompagnement des usagers	<p>Les dépenses de transport/accompagnement remboursables selon les motifs prévus dans l'entente collective ou nationale.</p> <p>Sans préautorisation, mais avec pièces justificatives** ✓ Urgence médicale</p> <p>Avec préautorisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rendez-vous chez un professionnel de la santé et des services sociaux à l'exclusion des rendez-vous annuels (pièces justificatives** exigées) ; 2. Domaine judiciaire ; 3. Visite chez la famille biologique ou visite supervisée ; 4. Intégration ou maintien en milieu scolaire ou de travail (demande spécifique remplie par l'intervenant). <p>Les dépenses d'accompagnement visées sont celles nécessitant un remplacement ponctuel par une personne que la ressource doit rémunérer pour effectuer le remplacement.</p> <p>**Pièces justificatives (facture, billet de stationnement, billet de médecin, prescription, preuve de consultation)</p>	

* Pour les jeunes adultes de 18 à 20 ans qui fréquentent une école d'ordre secondaire, à l'exception des services éducatifs en formation professionnelle, veuillez vous référer à l'aide-mémoire Jeunesse.

Les demandes de préautorisation doivent être faites **AVANT** la dépense aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 450-569-2974 poste 74157
Courriel : dra-grc-rni.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Les demandes qui n'auront pas fait l'objet d'une préautorisation seront refusées par l'Établissement.

Afin de recevoir le remboursement, vous devez remplir et signer le formulaire *Demande de rétribution et allocation-DRA (RI-RTF)* ou *Demande de remboursement transport/accompagnement RI-RTF* et y joindre les pièces justificatives.